

Le 24 janvier 2019

Cher Actionnaire,

Schroder International Selection Fund – modification de la politique de distribution de certaines catégories d'actions

Suite à une récente révision, le conseil d'administration de Schroder International Selection Fund (la « Société ») a décidé de changer la politique de distribution de certaines catégories d'actions (les « Catégories d'actions ») de Schroder International Selection Fund Global Credit Income (le « Compartiment »). Les Catégories d'actions concernées figurent en annexe de la présente lettre. La fréquence de distribution des Catégories d'actions ne changera pas.

Ledit changement entrera en vigueur pour la distribution due le 11 mars 2019 et s'appliquera désormais à l'ensemble des distributions.

Les commissions des Catégories d'actions resteront inchangées et les coûts imputables à ces changements, notamment les coûts réglementaires et liés à la communication aux actionnaires, seront assumés par Schroder Investment Management (Europe) S.A., la société de gestion de la Société.

Nous espérons que vous opterez pour le maintien de votre investissement au sein des Catégories d'actions après ces modifications. Cependant, si vous souhaitez demander le rachat de votre participation dans les Catégories d'actions ou la convertir vers un autre compartiment de la Société avant la première date d'enregistrement en vertu de la nouvelle politique de distribution, vous pouvez le faire à tout moment jusqu'à l'heure de clôture des transactions le 26 février 2019. Schroder Investment Management (Europe) S.A. exécutera sans aucuns frais vos ordres de rachat ou de conversion conformément aux dispositions du prospectus de la Société. Toutefois, dans certains pays, les agents payeurs, banques correspondantes ou autres intervenants locaux peuvent appliquer des frais de transaction. Il se peut en outre que l'heure de clôture des transactions locale qu'ils appliquent soit antérieure à celle susmentionnée. Nous vous recommandons, de ce fait, de vous renseigner auprès de ces intervenants afin de vous assurer que vos instructions parviennent à Schroders au Luxembourg avant l'heure de clôture des transactions le 26 février 2019.

Pour toute question ou information complémentaire concernant les produits Schroders, nous vous invitons à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou Schroder Investment Management (Europe) S.A. au (+352) 341 342 212.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,



Cecilia Vernerson
Signataire autorisée



Nirosha Jayawardana
Signataire autorisée

Annexe

Liste des Catégories d'actions dont la politique de distribution évolue au sein de Schroder International Selection Fund

Compartiment	Catégorie d'actions	Devise de la catégorie d'actions	Politique de distribution actuelle	Politique de distribution future	ISIN
Global Credit Income	U Distribution MF	USD	4,50 % fixes par an distribués mensuellement	5,25 % fixes par an distribués mensuellement	LU1884787604
Global Credit Income	A Distribution MFC	AUD couverte	4,50 % fixes par an distribués mensuellement, plus carry sur devises*	5,25 % fixes par an distribués mensuellement, plus carry sur devises*	LU1514168969
Global Credit Income	U Distribution MFC	AUD couverte	4,50 % fixes par an distribués mensuellement, plus carry sur devises*	5,25 % fixes par an distribués mensuellement, plus carry sur devises*	LU1884787786
Global Credit Income	A Distribution MFC	RMB couverte	4,50 % fixes par an distribués mensuellement, plus carry sur devises*	5,25 % fixes par an distribués mensuellement, plus carry sur devises*	LU1514169009

* Cela désigne la prime ou la décote pouvant s'appliquer à la distribution. Les distributions peuvent inclure une prime lorsque le taux d'intérêt d'une catégorie d'actions couverte contre le risque de change est supérieur au taux d'intérêt de la devise de base du compartiment. En conséquence, lorsque le taux d'intérêt d'une catégorie d'actions couverte contre le risque de change est inférieur au taux d'intérêt de la devise de base du compartiment, le dividende peut être réduit. Le niveau de prime ou de décote est déterminé en fonction des écarts entre les taux d'intérêt et n'entre pas en compte dans l'objectif ou la politique d'investissement du compartiment.